

LE BULLETIN



ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU



L'édito

par Fabrice ALLAIN

Irresponsables

L'été 2026 aura montré sans fard les conséquences de l'irresponsabilité de la politique du tandem Macron-Lecornu.

Irresponsabilité environnementale traduite par les incendies et les épisodes caniculaires car aucune mesure sérieuse de lutte contre la crise climatique n'a été prise depuis des années, aggravant un dérèglement qui a déjà fait franchir 7 des 9 limites planétaires.

Irresponsabilité budgétaire et sociale en renouvelant chaque année des politiques d'austérité qui dégradent les recettes publiques et entravent l'action et l'efficacité des services publics.

Chez les pompier·ères, les applaudissements ne trompent plus personne. Cet été, personne ne s'est demandé s'il y avait un·e pilote dans le Canadair mais plutôt où étaient les Canadairs pour nos pilotes.

Les cadeaux accordés sans contrepartie par le gouvernement aux entreprises au lieu de répondre aux besoins quotidiens et à venir de la population doivent cesser.

Si la difficile résolution des mégafeux révèle de manière immédiate les carences d'une politique (notamment par la réduction des subventions aux collectivités qui alimentent les services d'incendie et de secours), toutes les réductions de voilure dans les services publics se traduisent dramatiquement dans la société à un moment donné.

Face à la gravité de la situation, c'est en jet-ski qu'E. Macron s'affiche dans les kiosques cet été. Un beau pied de nez à celles et ceux qui combattent le feu ou qui ont perdu tous leurs biens.

Cette rentrée 2026 s'annonce catastrophique car les suppressions de postes et le manque de moyens alloués à l'École ne permettront pas de faire réussir tous·tes les élèves. Le nombre estival de noyades en est une illustration.

D'autres choix sont possibles et nécessaires. Cette année d'élections professionnelles, présidentielle et législatives en donne l'opportunité. ■

Édito écrit le 19 août 2026

Engagé·es
au quotidien

SNEP-FSU : bimensuel du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - Directeur de publication : Benoit Hubert
• Imprimerie R.A.S., 95400 Villiers-le-Bel • CPPAP 0629 S 07009 • SNEP 76, rue des Rondeaux - 75020 PARIS - TÉLÉPHONE : 01.44.62.82.10 - E-Mail : bulletin@snepsu.net - SITE INTERNET : <http://www.snepsu.net> • Prix AU N° : 2,30 € - Abonnement : 60 € - Publicité : COM D'HABITUDE PUBLICITÉ : Clotilde POITEVIN : 05.55.24.14.03 - E-Mail : clotilde.poitevin@comdhabitude.fr



ACTION

URGENCE GÉNÉRALE

Des questions locales aux luttes plus générales il n'y a qu'un pas, et au regard du contexte électoral de 2027, mettre le gouvernement sous pression s'avère nécessaire pour que des engagements ainsi que des mesures immédiates soient pris concernant les carrières, les salaires et les conditions de travail.

En convoquant les organisations syndicales, suite au courrier intersyndical, début juillet pour leur annoncer qu'aucune mesure ne serait prise, le ministre de l'Action et des comptes

publics a suscité la colère des OS qui de manière unitaire ont quitté la réunion. Ce rendez-vous manqué a confirmé que le gouvernement refusait d'apporter la moindre réponse à l'urgence salariale, préférant poursuivre sa politique de l'offre au service des plus riches et des grandes entreprises. Les agent·es de la Fonction publique tiennent les services publics à bout de bras, souvent remercié·es pour leur engagement en faveur des élèves, des citoyen·nes, elles et ils subissent pourtant depuis des années le gel du point d'indice. En 2026 les agent·es des catégories C et B débutent leur carrière en

dessous du SMIC et les élèves fonctionnaires issu·es du nouveau CAPEPS L3 seront elles et eux aussi en dessous du SMIC leur première année. Qui peut encore accepter cette situation ? Dans ce contexte le SNEP-FSU appelle les enseignant·es d'EPS, les professeur·es de sport et les conseiller·ères d'éducation populaire à se mettre majoritairement en grève le 29 septembre, journée de mobilisation intersyndicale pour une revalorisation immédiate des carrières et de la valeur du point d'indice.

Les questions de l'urgence salariale ne sauraient effacer les questions liées aux conditions de travail. Entre suppressions de postes, diminution des moyens, augmentation des effectifs de classe, postes aux concours, imposition d'HSA, accès aux équipements sportifs, le SNEP-FSU continue de se mobiliser pour que les enseignant·es d'EPS bénéficient de conditions de travail décentes et que les élèves aient de bonnes conditions d'apprentissage. Les batailles menées localement per-

mettent certaines avancées. Dans certains établissements des moyens ont été arrachés pour l'apprentissage de la natation par exemple, des classes ont été rouvertes... le SNEP-FSU intervient à tous les échelons du local au ministère pour faire valoir certaines situations et nos revendications. Ces batailles ne peuvent se conduire sans l'appui des mobilisations sur le terrain.

Première étape : remplir l'enquête de rentrée et interpellier localement les chef·fes d'établissements, les DASEN, les recteur·rices.

Deuxième étape : se mettre en grève et participer massivement aux manifestations le 29 septembre.

Troisième étape : se mobiliser, voter et faire voter pour la FSU aux élections professionnelles qui auront lieu du 3 au 10 décembre.

Tous et toutes en action : la rentrée doit être caniculaire pour notre ministère. ■

MOBILISÉ·ES POUR NOS SALAIRES

En grève et en manif le 29 septembre !





BUDGET

2027, un nouveau budget de rigueur pour beaucoup

par Benoît HUBERT

Dans un contexte proche des présidentielles, le gouvernement dresse des pistes pour construire un budget 2027 pour lequel il envisage d'ores et déjà un recours au 49.3. La gabegie budgétaire, les cadeaux fiscaux inconséquents de ces dernières années privant l'État de ressources indispensables, alliés à des volontés de renforcement militaire et sécuritaire « obligent » le gouvernement dans sa logique de l'offre à rechercher des économies drastiques. Les retraités (volonté de désindexer de l'inflation les pensions de retraite les plus élevées), les malades, les personnes les plus fragiles sont une nouvelle fois dans le viseur (sans compter les économies qui seront programmées dans la Fonction publique : emplois, gel des salaires...) pour financer un budget des armées qui devrait passer

de 57 à 63 milliards d'euros et pour descendre sous les 5 % de déficit budgétaire conformément aux engagements pris auprès de l'Europe.

Une nouvelle fois, ce qui pilote le gouvernement n'est pas la recherche de nouvelles sources financières en taxant les plus hauts revenus ou encore en diminuant les aides publiques à certaines grosses entreprises, mais bel et bien en s'attaquant aux plus précaires et à la Fonction publique pour réaliser des économies.

A l'approche des présidentielles les débats risquent d'être houleux mais il sera de notre responsabilité de nous mobiliser fortement en cette rentrée afin que d'autres choix soient faits dans un contexte économique de plus en plus difficile pour toutes et tous. ■



DÉCÈS

Ils nous ont quittés

par le Secrétariat National

Paul GOIRAND

Nous avons appris début août la disparition de Paul Goirand. C'est pour le Syndicat de l'EPS une grande tristesse car il a été plus qu'un compagnon de route de notre organisation. Toujours syndiqué, il participait aux journées pédagogiques SNEP-FSU dès 1965, il a été secrétaire académique du SNEP-FSU Reims en 68 et était sur la liste nationale UA de 69 qui a remporté la majorité au SNEP-FSU.

Sur les questions pédagogiques, il est surtout connu pour sa didactique de la gymnastique, la faisant sortir des ornières du « simple et correct » vers une gymnastique enthousiasmante et acrobatique.

Son travail pour une FPC de qualité marque son activité pour engager l'EPS dans une voie émancipatrice. Directeur de l'UFR STAPS de Lyon, il maintiendra les exigences dans les APSA au cœur de la formation.

Plus tard, en 96, il participe à la création du Centre EPS et Société et de sa revue ContrePied.

La quantité de ses écrits, le nombre de conférences, tables rondes, stages, réunions auxquels il a participé sont impressionnants. Tout cela constitue aujourd'hui une œuvre forte pour la discipline, pour le SNEP-FSU et pour le Centre EPS et Société. C'est un patrimoine inestimable que nous devons faire fructifier. ■

Stéphane LAVIEUVILLE

Militante de la première heure en Normandie puis très vite au niveau national notamment en tant qu'élue des AS, elle faisait partie de celles qui ne lâchent jamais rien ! À ses côtés, les luttes, dont on sait qu'elles sont parfois difficiles, se mêlaient à la

joie et à l'enthousiasme d'appartenir à un collectif. Son engagement et ses valeurs humanistes resteront inscrits dans la mémoire du SNEP-FSU. Nous nous efforcerons de poursuivre au mieux les combats qui comptaient tant pour elle. ■

SÉCURITÉ

Incendies de l'été, le pouvoir coupable !

par Polo LEMONNIER

La violence des incendies qui ont touché la France cet été est la conséquence d'une intense sécheresse liée à une canicule durable. Accidentelles ou fruits d'actes de malveillance, ces catastrophes auraient pu être atténuées si d'autres choix budgétaires avaient été pris. Des dizaines de milliers d'hectares partis en fumée, des villages, à l'image de celui du Porge, complètement ravagés. C'est le triste constat que nous pouvons faire, ce malgré l'engagement sans faille des sapeurs-pompier·ères, des citoyen·es contre ces mégafeux, jusque-là « réservés » à d'autres pays tels que le Canada, les États Unis...

Ces catastrophes ont touché lourdement les populations. La FSU a exprimé durant l'été toute sa solidarité avec les victimes et porté des exigences pour que ces catastrophes soient évitées. La question des moyens pour permettre d'éviter de tels fléaux doit être posée. La colère générée est légitime

et des réponses adaptées doivent être données, tant pour lutter contre la crise climatique que pour prévoir les moyens de protection immédiate de la population. La France manque de matériels en tout genre (Canadairs, hélicoptères, camions, équipements de protection...) mais aussi de sapeurs-pom-

pier·ères (notamment professionnel·les). C'est ce que ces dernier·es portent dans leurs revendications à l'issue de leur difficile combat de l'été. Il est temps que le pouvoir sorte de ses logiques comptables qui impactent très concrètement notre environnement, l'économie et au bout nos vies. Les baisses de subventions aux collectivités, à la protection civile sont responsables de la pénurie de moyens matériels et humains. Ensemble exigeons les moyens de protéger notre planète et d'être protégé·es ! ■





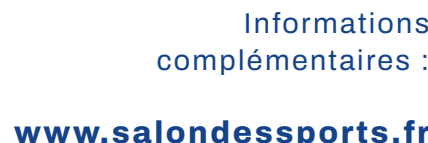













EDT

Emploi du temps : Soyons vigilant-es !

par Nathalie BOJKO

Comme chaque année la distribution des emplois du temps sera très attendue car ils déterminent les conditions d'enseignement pour l'année. Au-delà de 6h d'enseignement quotidiennes, les enseignant-es d'EPS sont légitimement fatigués du fait de la vigilance accrue qu'exige l'enseignement de l'EPS afin de garantir la sécurité des élèves pendant les séquences d'apprentissage et les déplacements, il est donc indispensable de **Ne pas se laisser imposer plus de 6h par jour, c'est un maximum !**

Vigilance doit aussi être portée sur la répartition et attribution des classes pour que cela corresponde bien aux demandes remontées par l'équipe EPS au chef ou la cheffe d'établisse-

ment en fin d'année à l'issue des conseils d'enseignements.

Nous invitons l'ensemble des collègues à refuser les HSA, qui traduisent des besoins et qui devraient le plus souvent nécessiter un-e enseignant-e supplémentaire. Pour rappel, seules 2 heures peuvent être imposées par la réglementation. Le « travailler plus pour gagner plus » n'est objectivement pas le meilleur moyen de gagner la revalorisation que nous exigeons légitimement et c'est par ailleurs un frein à la mobilité puisque les HSA participent à la faiblesse des recrutements.

Soyons combatif-ves pour nos droits pour assurer nos missions dans les meilleures conditions. ■

ENQUÊTE

Etat des lieux rentrée 2026 : exposons la réalité du terrain en EPS !

par Alain DE CARLO

Deux ans après les JOP, la situation de l'EPS n'est pas réjouissante ! Trop d'élèves par classe, manque d'équipements, de piscines, difficultés financières pour les AS, précarité galopante, installations sportives et établissements non adaptés aux canicules et aux températures hivernales...

Comme à chaque rentrée, le ministère tentera d'afficher une rentrée « techniquement réussie »

pour dire que « tout va bien » et que les choix gouvernementaux sont cohérents. Pourtant l'austérité dans les services publics entraîne des dégâts majeurs (hôpital, école, sécurité civile, protection de l'enfance...). La connaissance concrète de la réalité du terrain est une arme indispensable face à une communication gouvernementale mensongère.

La préparation du budget de l'État 2027 est en cours. Il est indispensable de peser pour un ren-

forcement des investissements dans l'école publique, pour l'EPS, le sport scolaire, pour le recrutement d'enseignant-es quand la France est le pays d'Europe qui compte le plus d'élèves par classe ! Le gouvernement a fait le choix de baisser de 300 000 euros sa subvention à l'UNSS et dans le même temps d'augmenter de 34 Mds le budget de la défense en 2026...

Il est donc indispensable de faire connaître la réalité de l'EPS afin



de peser pour d'autres choix. Il faut environ 5 minutes pour renseigner le questionnaire. Ceci permettra d'afficher publiquement la réalité de la situation de rentrée fin septembre.

Depuis quelques années, plus de 1 200 établissements alimentent l'état des lieux national, qui ne se confond pas avec les enquêtes

locales. Merci pour votre contribution qui permettra un début d'année offensif et revendicatif. ■

SCANNEZ MOI ET REMPLISSEZ LE QUESTIONNAIRE





PROGRAMMES

Les savoirs en EPS

par Fabrice ALLAIN

De nouveaux programmes pour le collège étaient en cours d'écriture depuis le printemps 2025. Le SNEP-FSU, qui s'est exprimé à de nombreuses reprises pour contester la mise à distance de la représentation syndicale dans le processus d'élaboration du texte, a poursuivi ses sollicitations régulières auprès du ministère et de la DGESCO.

Lors d'une audience obtenue auprès d'E. Geffray le 13 janvier 2026, le SNEP-FSU a pu aborder un large panel de questions propres à la discipline et aux personnels dont la question des programmes. La définition et la place des savoirs spécifiques en EPS a été mise en avant, comme la construction des programmes, des barèmes certificatifs communs au lycée. Le ministre s'était alors engagé à rencontrer l'inspection générale.

Lors d'une nouvelle rencontre avec le cabinet d'E. Geffray le 16 avril, la place trop importante des compétences méthodologiques et sociales a été abordée. Le SNEP-FSU a porté leur réduction dans le cadre des évaluations, car elles sont génératrices d'inégalités liées aux profils sociaux et scolaires des élèves. Le SNEP-FSU a réitéré sa critique des champs d'apprentissage et fait des propositions alternatives comme

la division du champ 4. Celle-ci permet ainsi d'identifier clairement les objets culturels visés par les apprentissages.

Le SNEP-FSU reconnaît que le projet comporte des avancées, notamment sur la fonction des programmes et la définition des savoirs attendus mais demande explicitement que les exemples de réussite soient intégrés comme attendus dans les APSA, et non maintenus comme de simples illustrations.

Cette évolution s'inscrirait dans l'histoire des programmes d'EPS : après le passage des instructions officielles aux programmes en 1996 (visant à articuler savoirs et finalités), puis la rupture de 2015 marquée par la disparition d'attendus précis dans les APSA, il serait pertinent de réintroduire cette dimension structurante. Les champs d'apprentissage continuent de structurer la matrice disciplinaire depuis

2015. Ils sont censés définir des contextes de pratique correspondant à des façons d'agir spécifiques.

Or, cette définition interroge : existe-t-il réellement une co-

hérence entre des activités aussi diverses que la natation et l'athlétisme, ou encore le tennis de table et le rugby, ou la danse et la gymnastique ?

L'absence de cadrage précis des savoirs entraîne plusieurs conséquences :

- un renforcement des inégalités entre les élèves ;
- une difficulté à s'extraire des contraintes locales et des cultures d'établissement ;
- un affaiblissement du travail didactique centré sur les APSA ;
- une remise en question de la construction d'une culture commune en EPS.

En comparaison avec les programmes des autres disciplines, l'EPS fait exception.

Le 4 juin, le SNEP-FSU obtient une nouvelle audience avec E. Geffray et porte une nouvelle fois :

- la nécessité de rouvrir le chantier des champs d'apprentissage, en priorité le champ 4 pour rééquilibrer la place des sports collectifs et la place du CA 5 au lycée
- la nécessité de définir les savoirs spécifiques à enseigner et de réduire la place des CMS qui renforcent les inégalités scolaires et dé-disciplinarisent l'EPS au profit d'enjeux utilitaires et contributifs. Si la transversalité et l'interdiscipli-

narité sont des modalités qui concourent au cursus éducatif, elles ne doivent pas venir en premier avant l'acquisition de savoirs spécifiques.

Pour conclure l'année, J.B. Rota, conseiller d'E. Geffray, a été saisi par le ministre et a reçu le SNEP-FSU le 17 juillet afin de poursuivre les concertations.

La question programmatique et plus largement celles relatives à la définition et à l'organisation des savoirs à enseigner participent des projets d'école et de société portés par le SNEP-FSU. L'ambition d'enseigner et de faire apprendre des savoirs constitutifs d'une culture commune doit s'effectuer dans un cadre national garant de l'égalité entre les élèves.

En lieu et place d'intentions passe-partout, la définition d'apprentissages porteurs de sens est indispensable pour garantir l'acquisition de nouveaux pouvoirs d'agir à même de permettre l'engagement dans une vie physique lucide et cultivée pendant et après le cursus scolaire. Promouvant l'accès à la culture pour tous·tes dans une visée émancipatrice, le SNEP-FSU revendique l'étude des activités physiques, sportives et artistiques comme définition de l'EPS.

Grâce à l'action syndicale du SNEP-FSU, le chantier des programmes de collège reste ouvert. Le SNEP-FSU est engagé avec opiniâtreté à poursuivre les concertations et défendre ses propositions. ■

“
La définition et
la place des savoirs
spécifiques en EPS
a été mise en avant,
comme la construction
des programmes...
”

SPORT SCOLAIRE

Sport scolaire un enjeu d'avenir pour la profession

par Nathalie FRANÇOIS

Lors de l'enquête que nous avons menée l'année scolaire dernière, plus de 82 % des collègues qui y ont répondu ont déclaré que le sport scolaire était un élément dynamisant et très important de leur métier tant pour les élèves que pour elles/eux-mêmes. Le plaisir des rencontres et du partage, les rapports privilégiés avec les élèves et l'engagement dans des projets, la libération des contraintes de la notation/évaluation, la vitalité et le climat scolaire de l'établissement sont autant d'atouts qui étaient soulignés.

Pourtant et de façon récurrente, le sport scolaire est remis en question parce qu'il coûte trop cher (forfait de 3h, nombre de compétitions et coûts des transports, ...) ! Les mises en concurrence avec des dispositifs comme les 2h de sport supplémentaires au collège, la

réforme des lycées qui a entraîné une captation grandissante des mercredis après-midi ou encore la baisse de 8 % de la subvention du ministère de l'Éducation nationale à l'UNSS pour 2027 ont peut-être entamé le moral de certain-es collègues, mais la profession dans une très grande majorité tient bon et n'est pas prête à lâcher sur cette question.

Nos gouvernant-es usent de discours dithyrambiques sur les bienfaits de l'activité physique qui ne sont pas suivis de décisions concrètes. Le SNEP-FSU, avec les collègues et dans l'intérêt premier des élèves, continuera de défendre un sport scolaire ambitieux, accessible à tous·tes et porteur de valeurs de solidarité, d'inclusion, d'égalité et de lutte contre les discriminations. ■



COUPE DU MONDE DE FOOT

Mondial 2026, quel bilan ?

par Fabrice ALLAIN

La Coupe du monde de football 2026 a encore passé un cap quant au gigantisme, aux enjeux politiques et géopolitiques, à l'impact environnemental et à la marchandisation d'un sport qui rassemble par ailleurs plus de 250 millions de pratiquant-es sur la planète.

Une démesure dévastatrice

En 10 ans, la Coupe du monde de foot est passée de 24 à 48 équipes, doublant ainsi tous les paramètres. Après le Qatar en 2022 et le scandale des stades climatisés à ciel ouvert, l'édition 2026 aux États-Unis, Canada et Mexique est devenue la Coupe

du monde la plus polluante de l'histoire avec une estimation de 8 millions de tonnes de CO2 émises. Les déplacements des supporter·rices pour les 104 matchs dans 16 villes différentes sur les 3 pays représentent à eux-seuls 88 % de l'empreinte carbone de l'évènement. A lui seul, le président de la FIFA a

cumulé 57 000 km de déplacements et généré 516 tonnes de CO2 soit la consommation annuelle de 78 personnes (source Ouest France, 30/06). Sur le plan environnemental, cette Coupe du monde marque un recul flagrant et un déni de la crise climatique.

Un évènement sportif... et géopolitique

Si certain-es s'illusionnaient encore que le sport et ses grands évènements n'étaient pas des objets politiques de premier plan, ils et elles ont dû se rendre à l'évidence : cette Coupe du monde de football fut le relais de nombreux messages liés au contexte politique et géopolitique. La FIFA a été impuissante à réguler les violences, notamment les publications haineuses qui ont augmenté de 3 % par rapport à 2022. Des restrictions de visas ont été imposées, notamment à la délégation iranienne, et l'arbitre somalien Omar Artan n'a pas pu entrer sur le territoire américain. L'autorisation de la banderole argentine « Las Malvinas son Argentinas » par la FIFA World Cup Task Force interroge également. Enfin, même si D. Trump était peu présent physiquement, il a fait preuve d'abus de pouvoir dans l'affaire Balogun en obtenant l'annulation d'un carton rouge. Notons néanmoins que la tentative d'instrumentalisation de la cérémonie finale par le président américain fut contrariée avec succès par les joueurs espagnols.

Money !

Enfin, cette compétition a donné lieu à un commerce renforcé et une marchandisation inad-

missible du sport. Les prix des billets (de 700 euros à 9 600 euros la place pour la finale) interdisaient l'accès à un large public. Par ailleurs, en permettant l'organisation de publicités pendant le temps de jeu, la FIFA s'est octroyé le pouvoir de changer les règles d'un sport collectif de manière discrétionnaire : le football se joue désormais en 4 quarts temps !

Dès le rideau tiré, le cap mercantile franchi par l'évènement a donné des ailes au président de la FIFA qui s'est immédiatement projeté dans une opération de privatisation à grande échelle des prochaines Coupes du monde. Pour l'instant, ses velléités ont été stoppées (notamment par l'ONG FairSquare et la campagne « Reboot FIFA » qui appelle à une réforme de la gouvernance) mais elles révèlent une déviance bien ancrée et éloignée des valeurs de rencontre humaine, de paix, de progrès culturel et sociétal que doivent incarner le football et le sport en général.

Dans un an, la Coupe du monde féminine sera organisée pour la première fois au Brésil, pays d'Amérique latine où le football occupe une place importante dans les identités nationales mais où la féminisation de la pratique souffre encore d'importantes inégalités. Un tout autre modèle, économique, écologique, devra être envisagé par les instances organisatrices. ■



CONDITIONS DE TRAVAIL

Canicules à répétition Sortir du bricolage

par Sébastien BEORCHIA

Le nombre de vagues de chaleur s'accroît depuis les années 2000, elles sont plus précoces et plus tardives.

Malgré l'accélération objective de ce phénomène climatique, le ministre de l'Éducation nationale a été incapable d'anticiper le premier épisode caniculaire de mai et publiait à la hâte « le plan de gestion de vagues de chaleur ». Ce document ne répond pas aux enjeux majeurs, il relève d'une logique d'adaptation des agent·es à un travail dégradé, via des mesures correctives, pour permettre une continuité pédagogique formelle et renvoie la prise de décision au niveau de l'établissement.

Le SNEP-FSU et la FSU demandent un cadre national adapté au niveau de vigilance qui permette l'application de

mesures globales, seules à même de protéger l'ensemble de la profession et les élèves face aux situations d'urgences climatiques. Cette exigence est en cohérence avec le décret du 27 mai 2025 relatif à l'obligation de l'employeur·euse de mettre en œuvre des mesures de protection appropriées en référence à la détermination des seuils de vigilance canicule. En choisissant de renvoyer la décision à l'échelon local, aux collectivités, E. Geffray évacue ce qui relève de sa responsabilité.

Si la problématique d'un bâti scolaire vieillissant et inadapté aux changements climatiques semble s'imposer à notre ministère, les installations sportives sont totalement ignorées de cette réflexion. Pourtant le bilan de l'enquête Gymnase Score est sans appel. Et l'Institut national de recherche et de sécurité

(INRS), souligne que la chaleur constitue un risque professionnel au-delà de 30° pour une activité de bureau et de 28° pour une activité physique. Il est incontournable de mettre en œuvre un plan d'urgence d'adaptation des installations sportives existantes et de développer la construction d'installations qui

participent au processus de transition écologique.

Le SNEP-FSU est porteur d'une double exigence, celle de la protection des personnels indissociable du nécessaire développement d'une EPS ambitieuse pour toutes et tous. La mobilisation de la profession pour la

rénovation, l'adaptation et le développement des installations sportives en conseil d'administration et le signalement dans les registres santé et sécurité dès les premières vagues de chaleur sera déterminante. ■



SANTÉ

Attaques contre les droits en santé : Les femmes et le temps partiel thérapeutique dans le viseur

par Sébastien BEORCHIA

Sous couvert d'harmonisation avec les règles de gestion des droits en congés santé des salarié·es du privé, le décret paru le 29 juillet 2026 vient remettre en cause plusieurs garanties en matière de congés maladie et plus particulièrement celles concernant le temps partiel thérapeutique dans la Fonction publique.

Lors des Groupes de Travail, la DGAFP a mis en avant l'utilisation massive de ce dispositif au sein de la Fonction publique hospitalière et du ministère de l'Éducation nationale. Deux champs professionnels où les femmes sont très majoritaires.

Ce décret s'attaque au droit ouvert au temps partiel thérapeutique, gagné en 2021. L'administration dispose désormais d'un délai maximal de 30 jours pour se prononcer sur une demande

de temps partiel thérapeutique, sauf en cas de reprise après un CLM, CLD ou CITIS. En « contrepartie » les refus pour raisons de service ou médicales seront encadrés.

Le SNEP-FSU et la FSU, ainsi que l'ensemble des organisations syndicales avaient signifié leur opposition à ce projet inique. La FSU ne manquera pas de questionner le ministère sur les applications pratiques de ce décret,

en particulier sur la possibilité pour un·e chef·fe d'établissement de mettre en place le TPT dès la demande. Comme c'était le cas précédemment.

Les problématiques relatives à l'utilisation massive du dispositif « temps partiel thérapeutique » devraient plutôt questionner nos employeur·euses concernant l'organisation du travail dans la Fonction publique et ses conséquences ■



ACTION SYNDICALE

Une victoire syndicale pour les DROM !

par Polo LEMONNIER

Dans sa logique permanente de réduction des moyens budgétaires alloués à la Fonction publique, le gouvernement avait décrété la suppression de la majoration pour vie chère versée à l'ensemble des agent·es exerçant dans un DROM lorsqu'ils ou elles se trouvaient en congés maladie. Cette mesure a impacté violemment les personnels malades, grevant fortement leur rémunération. Certains et certaines se sont vu réclamer des milliers d'euros, ceci les plongeant dans de graves difficultés, notamment pour les plus fragiles. Face à cette véritable injustice pénalisant les malades, le front syndical s'est dressé dans lequel la FSU et le SNEP-FSU ont été fortement impliqués et mobilisés. Interventions en direction des

ministres (Fonction publique et Outre-mer) et du Premier ministre, auprès de la Direction Générale de la Fonction Publique, à l'échelon des DROM, recours en justice, auront permis d'obtenir le recul du gouvernement et ainsi le rétablissement de cette compensation pour vie chère.

Cependant le combat ne s'arrête pas là, car nous poursuivons notre action en justice pour obtenir la restitution des sommes indument prélevées avec cette mesure scélérate qui atteste bien de l'attention que ce pouvoir porte aux agent·es de la Fonction publique.

Nous poursuivons par ailleurs notre combat contre la baisse de rémunération à 90% en cas de congés maladie et pour obtenir le rétablissement à 100%. ■



CARRIÈRES

Une liste d'aptitude pour toute la profession ?

par Benoît CHAISY

Au 1^{er} septembre, 25 professeur·es d'EPS seront promu·es agrégé·es par liste d'aptitude. Les promotions possibles correspondent à 1/7e des titularisations de l'agrégation, d'où l'enjeu d'une augmentation des postes aux concours de l'agrégation. Cette voie de promotion, depuis la disparition de l'avis des CAP, voit la moyenne d'âge des promu·es baisser, passant de 56 ans en 2019 à 50 ans cette année. Depuis que le ministère décide seul de ces promotions, il écarte progressivement les plus âgé·es et les

prive de cette reconnaissance possible alors qu'elles et ils sont engagé·es depuis le début de leur carrière dans leur quotidien professionnel. Le SNEP-FSU continuera d'intervenir pour le retour de l'avis des CAP et pour une plus grande transparence dans les promotions, qu'elles soient de grade ou de corps.

Promotions de grade : une bataille permanente du SNEP-FSU au service de la profession

A cette rentrée ce seront également 938 nouvelles·aux promu·es à la hors classe chez les professeur·es d'EPS, 3 064 chez

les agrégé·es (toutes matières confondues) et 633 promu·es à la classe exceptionnelle chez les PEPS, 1974 chez les agrégé·es. Sans l'avis des CAP, plus de transparence et d'équité. Le SNEP-FSU exige la revalorisation des taux de promotion. Un vademécum SNEP-FSU a été réalisé pour chaque promotion. Si vous ne l'avez pas reçu, contactez votre section académique du SNEP-FSU pour être informé·e au mieux de votre reclassement et de vos perspectives d'avancement ou de promotion. ■



CA

Élections⁽¹⁾ au Conseil d'Administration : porter haut et fort nos ambitions pour le système éducatif, l'EPS et le Sport Scolaire !

par Nathalie BOJKO

Lieu de délibération, de proposition, d'opposition, et de prise de décision collective, nous devons investir le CA et en faire un outil revendicatif puissant pour améliorer les conditions d'apprentissage de nos élèves comme les conditions de travail des enseignant·es.

Seule assemblée élue démocratiquement – contrairement au conseil pédagogique ou au conseil école-collège désignés par le/la chef·fe d'établissement – le CA réunit les personnels

de l'Éducation nationale (enseignant·es, agent·es, personnels de direction), les usager·es (parents d'élèves, élèves), les collectivités territoriales (département, région) pour débattre de l'ensemble des aspects de la vie de l'établissement : moyens de fonctionnement (Budget, DHG, conventions...), organisation éducative (règlement intérieur), projets pédagogiques, voyages scolaires, réformes ministérielles (leurs traductions locales).

Il est fondamental d'y être présent·e comme représentant·e du personnel, mais aussi comme porte-voix de l'EPS et du Sport Scolaire.

Construisons des listes FSU⁽²⁾ (SNEP/SNES/SNUEP/SNUipp) porteuses de valeurs progressistes !

Confortons la légitimité des élu·es en votant massivement !

Occupons le terrain pour faire barrage aux régressions. Alors, à vos listes ! ■

(1) Élections CA avant la fin de la 7^{ème} semaine de l'année scolaire, à savoir avant le 16 octobre 2026.

(2) Liste : 14 candidat·es (12 pour les collèges de moins de 600 élèves), inscrit·es à la suite sans la mention de titulaire ou suppléant·e avec émargement de chaque candidat·e, liste déposée 10 jours avant le scrutin, affichage liste électorale 20 jours avant.



FDE

Accueil des non lauréat·es au concours

par Gilles RENAULT et Coralie BENECH

Au printemps, les INSPE de 10 académies avaient annoncé leur refus d'accueillir les non-lauréat·es du nouveau concours L3 en master enseignement et éducation (M2E). Une décision que nous avons dénoncée et combattue avec force tant elle revenait à mettre fin au cursus de milliers d'étudiant·es en licence STAPS.

Suite à une mobilisation des personnels et des étudiant·es dans certaines académies, certains INSPE ont été obligés de revoir leur copie, ainsi Nantes a fini par mettre en place un master accueillant des étudiant·es et formant au concours, mais a fermé son master au Mans. Cette nouvelle configuration entraîne des difficultés supplémentaires pour les étudiant·es qui doivent changer de lieu (logement, déménagement etc.).

Il restait donc 9 académies refusant les non-lauréat·es, obligeant par conséquent des étudiant·es se destinant au métier d'enseignant·e à faire des études dans une filière non souhaitée ou à déménager.

Finalement Caen, Lille et Lyon vont accueillir entre 10 et 15 étudiant·es en première année de

M2E. A Nice, Paris, Nancy-Metz, Grenoble ou Rennes, le nombre d'étudiant·es en master M2E se comptera sur les doigts d'une main et les sites de Chambéry et Brest qui accueillait des masters MEEF EPS précédemment sont fermés.

Alors que des milliers d'étudiant·es non-lauréat·es n'auront pas de place en master et que des formatrices et formateurs voient leur service chamboulé, les groupes de master de ces INSPE seront vides.

Cette réforme a été appliquée par de nombreux rectorats et INSPE dans le déni le plus complet de la réalité des concours en EPS. C'est un gâchis inacceptable ! Le SNEP-FSU continue de revendiquer l'accueil en M2E de tous·tes les étudiant·es détenteur·rices d'une licence STAPS et ayant choisi cette filière. Il est urgent de rouvrir les sites fermés pour permettre aux étudiant·es d'étudier dans de bonnes conditions. Les regroupements de sites ne sont pas sans conséquence sur les personnels et les étudiant·es, la dernière proposition du gouvernement de conditionner les APL ne peut que nous alerter sur les suites des possibilités d'études pour des milliers d'étudiant·es. ■





ADHÉSION

Se syndiquer aujourd'hui, c'est fondamental !

par Émilie DUCRET et Guillaume ANCELET

Quelle est la meilleure façon de bien commencer l'année scolaire ?

En s'affirmant tout de suite syndiquée !

Tissons les liens, échangeons, confrontons nos idées pour construire un sens commun, un métier partagé

Des informations régulières, bulletins, « Mags », des stages, des journées et des soirées de l'EPS... Autant de moments partagés pour développer notre métier et former les citoyen·nes de demain.

Créons une force pour faire advenir nos revendications

Donnons-nous les moyens de faire progresser l'EPS et le sport scolaire, de porter le projet d'une école émancipatrice pour les élèves et reconnaissant l'engagement des personnels, de promouvoir la justice fiscale, sociale et environnementale, de mener une campagne d'opinion permanente grâce à l'action collective et solidaire !

C'est le moment de faire collectif

Les études de Thomas Coutrot, économiste, montrent que les conditions de travail difficiles, le manque de reconnaissance et l'impossibilité collective de s'exprimer sur son travail peuvent amener à un vote en faveur de l'extrême droite. A la veille d'échéances électorales d'importance, usons de nos droits



et de nos outils pour faire collectif. Syndiquons-nous !

Pour gagner pour nos métiers et le service public d'éducation, pour nous représenter au quotidien, nous avons besoin d'un SNEP-FSU fort !

Sans vous, pas de SNEP-FSU, pas d'énergie, pas d'idées nouvelles, pas de moyens. Rejoindre le SNEP-FSU, c'est s'organiser avec ses collègues et se donner les moyens de peser pour des avancées réelles et durables pour toutes et tous.

Se syndiquer : notre première action collective !

Par prélèvements, par chèques ou par CB, en une ou plusieurs fois, il y a forcément une modalité d'adhésion qui te correspond. ■

SCANNEZ MOI
J'ADHÈRE AU SNEP-FSU !



Enseigner aujourd'hui demande du courage. Et de l'assurance.

MAIF, assureur N°1 des enseignants*

Transmettre un savoir est une mission immense, encore plus dans une époque en crise. En tant qu'assureur historique des enseignants, nous vous accompagnons dans votre engagement en mettant à votre service des aides professionnelles, des outils pour la classe et bien sûr, des assurances dédiées.



assureur militant

MAIF 200, avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. * Enquête en ligne YouGov France réalisée en février 2023 auprès de 500 professeurs, instituteurs ou enseignants en activité âgés de 18 ans et +.

**Évènement
19-21 Novembre**



**INSCRIPTION ET PROGRAMMES
DES EPSILIADES 2026**



EXTRÊME DROITE

Rempart à l'extrême droite, vraiment ?

par Polo LEMONNIER

Le macronisme aura fait son œuvre : préserver la rente du capital et accompagner l'extrême droite. Alors que Macron annonçait s'ériger en rempart contre l'extrême droite à l'issue de sa victoire en 2022 contre le RN qui l'obligeait pour son 2^{ème} mandat... Mais derrière le discours, une réalité bien différente. Entre les projets de lois soutenus par le RN, la reprise de projets historiques de l'extrême droite tels que la loi de présomption de légitime violence pour la police, le refus de tenir le front républicain lors des municipales de 2026 ou des législatives de 2024 pour faire barrage à l'élection de représentant·es d'extrême droite, le

macronisme aura plutôt accompagné son ascension. Cerise sur le gâteau, le Premier ministre Lecornu annonce garantir par l'État l'emprunt aux banques des partis politiques dans le cadre

des présidentielles, pour permettre au RN d'obtenir des prêts alors qu'il essayait des refus de toute part. A défaut d'être un rempart, c'est un tremplin qui est assuré ! ■



© Lionel Priau / Riva Press